

Questions

1. Comment fonctionne la cotisation à l'UPA vs aux Agricultrices du Québec	1
2. Est-ce que l'UPA finance les Agricultrices du Québec avec ma cotisation obligatoire?	2
3. Pourquoi les dossiers que vous traitez ne font pas partie des dossiers de l'UPA? C'est fini l'époque où on sépare les hommes et les femmes.	2
5. Quels sont les dossiers actuellement traités par les Agricultrices du Québec?.....	3
6. L'UPA ne fait rien, ne sert à rien.....	3
7. Qu'est-ce que la cotisation aux Agricultrices du Québec me donne comme avantage?	4
8. Je ne me reconnais pas vraiment parmi les membres des agricultrices.....	4
9. Je ne sens pas le besoin de me battre pour faire avancer la cause des femmes. L'égalité hommes-femmes est déjà atteinte.	5
10. J'ai déjà une place équitable dans mon entreprise	7
11. Je n'ai pas besoin des Agricultrices du Québec pour faire ma place au sein d'un conseil d'administration	8
Comment aborder les femmes lors des appels téléphoniques	9
Informations complémentaires tirées du <i>plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes</i>	9



1. Comment fonctionne la cotisation à l'UPA vs aux Agricultrices du Québec

Les Agricultrices du Québec sont un syndicat autonome constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels qui est affilié à l'UPA, au même titre que les Producteurs de lait, les Éleveurs de porcs ou la Fédération de la relève agricole. Nous sommes l'un des 26 groupes spécialisés et travaillons sur des **dossiers** (voir point 4) qui touchent les femmes du milieu agricole et leurs familles.

La majorité des groupes spécialisés prélèvent une **contribution** sur les produits vendus ou générés par le revenu des entreprises agricoles, ce qui leur permet de financer leur fonctionnement alors que les **cotisations** obligatoires prélevées par l'UPA sont règlementées par la Loi sur les producteurs agricoles (P-28). Pour mieux comprendre le financement de l'UPA, l'information est disponible ici en cliquant sur ce [lien \(upa.qc.ca/fr/financement\)](http://upa.qc.ca/fr/financement).

Pour les Agricultrices du Québec, il n'y a pas de cotisation obligatoire ni de contribution prélevée. Notre modèle d'affaires est comme celui de la Relève agricole et il est basé sur une cotisation annuelle volontaire qui permet de financer une partie des activités réalisées dans les régions et au provincial.

En 2022, la cotisation des AQ s'élève à 45 \$:16 \$ reste pour financer la Fédération provinciale et 29 \$ est redirigé pour le financement des syndicats d'agricultrices régionaux.



2. Est-ce que l'UPA finance les Agricultrices du Québec avec ma cotisation obligatoire?

Oui. En moyenne, 3 \$ par cotisation versée à l'UPA servent au financement de base des Agricultrices du Québec, soit l'équivalent de 0,75 % du montant de la cotisation de 2022 de l'UPA. Certaines fédérations régionales octroient des montants en argent ou en services aux syndicats d'agricultrices régionaux (variant entre 0 \$ et 8 000 \$ par année).



3. Pourquoi les dossiers que vous traitez ne font pas partie des dossiers de l'UPA? C'est fini l'époque où on sépare les hommes et les femmes.

La condition féminine agricole englobe des enjeux individuels, familiaux, entrepreneuriaux, sociétaux et organisationnels qui sont très complexes. Comme l'agriculture reste un métier majoritairement masculin, certains dossiers doivent être traités de manière autonome, comme tous ceux des autres productions agricoles. La réalité des entreprises laitières n'est pas la même que celle des apiculteurs et des acériculteurs. C'est pour cela que ces organisations spécialisées existent, au même titre que celle des Agricultrices et la Relève.

La plupart des dossiers qui sont traités actuellement par les AQ ne seraient pas priorités par aucun autre groupe affilié. En tant qu'affiliés de l'UPA, nous travaillons en étroite collaboration avec eux pour faire avancer certains dossiers, tant à l'interne qu'auprès des décideurs. Plusieurs enjeux initialement ciblés par les AQ sont devenus des priorités pour l'UPA dont le meilleur exemple est le dossier de la santé psychologique et celui de la sécurité des enfants la ferme. Ayant beaucoup plus de ressources que les AQ, une fois priorités par l'UPA, ces dossiers ont un impact et un rayonnement beaucoup plus grand. C'est parce que les AQ ont rédigé des résolutions à l'UPA que ces dossiers ont été traités par la Confédération.

Le fait d'avoir une structure autonome permet aussi de voter et d'effectuer des activités de lobby et de représentations dans des structures agricoles, gouvernementales et non-agricoles. Cela favorise le rayonnement de tout le secteur agricole à l'extérieur des réseaux traditionnels de l'UPA et de ses affiliés.

Voici une liste des principaux acteurs avec lesquels les AQ collaborent :

Agricole	Non agricole
Conseil général de l'UPA	Conseil du statut de la femme
UPA Développement international	Secrétariat à la condition féminine
MAPAQ	Ministère de la Famille
Table d'agricultrices pancanadienne	Développement économique Canada
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Réseau des femmes d'affaires du Québec
	Groupe Femmes, Politique et Démocratie



5. Quels sont les dossiers actuellement traités par les Agricultrices du Québec?

- **Dimension E – Entrepreneuriat agricole féminin**
Reprendre l'information des fiches sur les [services offerts](#) et du [parcours de l'agricultrice](#)
- **Mixité et diversité dans les conseils d'administration**
- **Conciliation travail-famille**
- **Santé psychologique et sécurité à la ferme**
- **Travail non rémunéré – travail invisible – reconnaissance économique**
- **Valorisation de la profession d'agricultrice**



6. L'UPA ne fait rien, ne sert à rien

Selon leur site Internet, le rôle de l'UPA est de :

- Représenter les producteurs et productrices et défendre leurs intérêts
- Mener des recherches et des analyses sur la production, la mise en marché ou tout autre sujet affectant les conditions économiques et sociales du secteur agricole
- Promouvoir et développer la profession
- Assurer la pérennité de l'agriculture québécoise

Alors que la mission des Agricultrices du Québec est de :

- Valoriser toutes les femmes du milieu agricole et forestier
- Soutenir le développement des capacités entrepreneuriales des productrices agricoles
- Soutenir le développement des capacités individuelles et collectives des agricultrices
- Reconnaître la contribution économique apportée par les femmes dans le milieu agricole

L'UPA et les Agricultrices du Québec sont donc deux organisations distinctes ayant des missions et objectifs uniques. Celle de l'UPA est beaucoup plus générale, car elle touche toutes les productions et toutes les régions alors que la nôtre permet de travailler des angles très spécifiques qui collent à la réalité des femmes entrepreneures.

Pour s'assurer que les orientations et les dossiers qui sont traités soient pertinents et représentatifs de votre réalité, il est important de s'impliquer et de participer, minimalement, aux assemblées générales de votre syndicat local et/ou spécialisé et/ou des agricultrices de votre région. C'est le moment de donner votre point de vue et de voter sur les enjeux définis par les organisations. Si vous n'êtes pas là, votre opinion ne comptera pas et vos besoins ou critiques ne seront pas pris en considération parce que c'est une structure démocratique. Si les besoins nommés remportent le vote, ils doivent obligatoirement être traités par l'UPA ou par les AQ.

L'UPA ne fait donc pas rien. Ses actions représentent ses membres. Si vous n'êtes pas là pour défendre vos idées, avec les autres qui ont le même point de vue, l'UPA ne fera rien en effet. Mais si vous êtes là, ils devront vous écouter.



7. Qu'est-ce que la cotisation aux Agricultrices du Québec me donne comme avantage?

Avantage financier

- Par le programme Dimension E, créé par les AQ, votre cotisation de 45 \$ vous donne l'équivalent de 800 \$ en services professionnels, et en accès privilégiés à de la documentation agricole spécialisée.

Avantage d'apprentissage et de réseautage

- Participer gratuitement à un réseau de codéveloppement professionnel.
- Développer vos compétences grâce à notre programme de mentorat politique.
- Accéder à des conférences et de la formation exclusive.
- Obtenir de l'information exclusive en lien avec la condition féminine agricole.

Avantage participatif (non obligatoire)

- Obtenir un siège au sein du conseil d'administration de votre syndicat local et/ou syndicat d'agricultrices de votre région, même si vous n'êtes pas propriétaire ou mandataire de l'entreprise, ce qui est un avantage développé par les AQ.
- Voter sur les orientations et les enjeux prioritaires de notre organisation.



8. Je ne me reconnais pas vraiment parmi les membres des agricultrices

Êtes-vous une femme ou vous identifiez-vous au genre féminin?

Êtes-vous productrice agricole, relève, conjointe d'un producteur ou salariée sur une entreprise agricole ou forestière?

Si vous avez répondu oui à ces deux questions, vous devriez vous reconnaître en tant que membre des agricultrices.

Portrait des membres en 2021

Âge :

- 33 % des membres des AQ ont moins de 40 ans
- 45 % ont entre 40 et 59 ans
- 22 % ont 60 ans et plus.

Statut sur l'entreprise :

- 26 % sont propriétaires uniques (11% des propriétaires uniques agricoles sont des femmes)
- 52 % sont copropriétaires (33% des copropriétaires en agriculture sont des femmes)
- 10 % sont des employées salariées
- 10 % sont collaboratrices ou sans salaire

Principales productions de nos membres :

- 37 % laitière
- 23 % grandes cultures
- 22 % maraîchère
- 12 % acéricole
- 40 % des membres ont plus d'une production

Les dossiers qui intéressent le plus nos membres

- 50 % entrepreneuriat
- 42 % conciliation travail-famille
- 36 % activités de réseautage
- 33 % vie démocratique et implication syndicale
- 32 % santé et sécurité



9. Je ne sens pas le besoin de me battre pour faire avancer la cause des femmes. L'égalité hommes-femmes est déjà atteinte.

L'égalité de droit entre les hommes et les femmes est atteinte au Québec et nous avons certainement une meilleure position que dans bien des pays dans le monde. Il y a toutefois encore beaucoup à faire afin d'atteindre une égalité de fait. Lorsque les femmes améliorent leurs conditions, les hommes et les familles aussi en bénéficient.

Exemple de dossiers inéquitables

- Décisions stratégiques des coexploitants d'entreprises agricoles (MAPAQ 2020)

	Hommes	Femmes	Les 2
Tâches liées aux opérations	50 %	7 %	42 %
Décisions liées à la production	37 %	9 %	54 %
Tâches administratives	20 %	64 %	17 %
Décisions stratégiques	23 %	4 %	73 %

- Équité salariale
 - Dans les 5 dernières années, 51 % des hommes et 44 % des femmes en coexploitation ont reçu un salaire ou des dividendes.
 - 62 % ont reçu un salaire ou des dividendes égaux alors que 29 % des hommes et 10 % des femmes ont obtenu une rémunération plus élevée que celle de leur conjoint ou conjointe.
- Accès au financement plus difficile pour les entrepreneures féminines.
- Faible représentation de femmes aux postes décisionnels
 - En moyenne à l'UPA, 14 % des postes des conseils d'administration sont occupés par des femmes contre 27 % de femmes propriétaires ou copropriétaires d'entreprises agricoles au Québec.
- Iniquité / déséquilibre dans le partage des tâches familiales
 - Selon le MAPAQ, 28 % des hommes consacrent 10 heures ou plus aux tâches domestiques et 37 % d'entre eux accordent le même temps aux soins des enfants. Les proportions sont de 63 % et de 61 % respectivement chez les femmes.
- Charge mentale plus importante
 - 55 % des femmes contre 33 % des hommes ressentent un niveau de stress moyen ou élevé lié à la gestion des activités du ménage.
- Violence faite aux femmes / hausse des féminicides

Est-ce que certaines des thématiques suivantes sont importantes pour vous? Est-ce que vous souhaiteriez que toutes les femmes y aient droit? Donc vous ressentez en quelques sortes le besoin de faire avancer la cause des femmes, n'est-ce pas?

Les luttes qu'on menées les femmes avant nous ...

... ont fait en sorte que celles d'aujourd'hui peuvent notamment

- Avoir un compte de banque personnel (1934)
- Voter (1940)
- Avoir le droit à l'éducation scolaire (1943)
- Être élue à l'Assemblée nationale (1^{re} femme élue en 1961, 2^e femme en 1973)
- Prendre des décisions juridiques en étant marié (1964)
- Divorcer pour une raison autre qu'en cas d'adultère (1968)
- Être protégé lorsqu'une femme est enceinte (1978)
- Être reconnu également en temps qu'époux (1980)
- Accéder à la prime à l'établissement agricole pour les femmes de moins de 40 ans (1986)
- Se faire avorter sans crainte de poursuite criminelle (1988)
- Accéder à la propriété agricole pour les femmes mariées de plus de 40 ans (1990)

Ces droits, souvent acquis difficilement, restent récents et sont fragiles. Un changement de gouvernement, comme on a pu le constater dernièrement aux États-Unis, peut entraîner des changements radicaux sur la place qu'occupent les femmes au sein de la société.



LIGNE DU TEMPS

Elle retrace les luttes menées, qui ont permis aux productrices agricoles d'obtenir des droits comparables à ceux des hommes quant à la propriété agricole.

“
Tant qu'une seule femme sur la planète
subira les effets du sexisme, la lutte des femmes
sera légitime et le féminisme nécessaire.”

Thérèse Casgrain - 1896-1981
Réformatrice, féministe, femme politique et sénatrice canadienne

07:24



10. J'ai déjà une place équitable dans mon entreprise

Appel à l'action!

En êtes-vous vraiment certaine? Si oui, félicitations! Seriez-vous intéressée à devenir un modèle pour bon nombre de femmes qui hésitent à se démarrer une entreprise agricole? Aux AQ, nous cherchons souvent des leaders féminines pour expliquer leur cheminement en tant que femme entrepreneure afin d'en inspirer d'autres.

Plusieurs femmes se sentent peu représentées et hésitent encore à se lancer en agriculture. Elles vivent le syndrome de l'imposteur ou croient qu'elles n'ont pas les compétences pour créer leur entreprise ou s'impliquer.

Nous ne travaillons pas uniquement sur des enjeux d'équité ou de mixité, mais nous offrons beaucoup de services gratuits pour les femmes entrepreneures par le programme en entrepreneuriat agricole féminin, Dimension E. Aussi, nous traitons de dossiers tels que la santé psychologique et la conciliation travail-famille.

Faits sur l'entrepreneuriat féminin :

Seulement 16 % des petites et moyennes entreprises au Canada appartiennent en majorité à des femmes. Quand elles se lancent en affaires, le financement du projet pose souvent un problème. Les femmes entrepreneures et les membres des minorités ethnoculturelles démarrent souvent leur entreprise avec moins de capital. Elles ont généralement une plus faible propension à recourir aux prêts bancaires pour financer leur démarrage d'entreprise, préférant d'autres sources de financement comme leur propre épargne, des subventions ou des prêts publics.

Selon une étude de la chambre de commerce de Montréal et Femmessor, 71 % des hommes disent avoir un accès satisfaisant, voire très satisfaisant, au financement en cas de besoin, contre seulement 43 % des femmes.

Faits sur l'entrepreneuriat agricole féminin :

Au Québec, selon le dernier recensement agricole, 11 % des femmes sont propriétaires uniques et 35 % sont copropriétaires d'entreprises agricoles. Pour une moyenne de 26 % de femmes entrepreneures dans le secteur agricole.

Selon le MAPAQ, 43 % des hommes s'établissent en agriculture par l'acquisition de l'entreprise familiale contre 35 % pour les femmes. Les femmes s'établissent en agriculture principalement par démarrage (43 %) puisque les transferts apparentés privilégient généralement les hommes. Elles sont également plus nombreuses à rejoindre l'entreprise de leur conjoint ou conjointe (10 %) que les hommes (1 %).

Les entreprises issues de transferts familiaux ont des revenus plus élevés que les autres types d'entreprises. En effet, la médiane de revenu pour ceux qui se sont établis par transfert familial se situe entre 250 000 \$ et 349 999 \$. Pour ceux qui se sont établis par démarrage, elle se situe entre 50 000 \$ et 99 999 \$. Puisque les femmes sont plus nombreuses à démarrer une entreprise qu'à en acquérir par transferts familiaux, elles sont financièrement désavantagées.



11. Je n'ai pas besoin des Agricultrices du Québec pour faire ma place au sein d'un conseil d'administration

Appel à l'action!

Vous êtes actuellement impliquée dans un CA de l'UPA? Depuis combien de temps? Plus de 5 ans? Super! Seriez-vous intéressée à devenir mentore pour une nouvelle ou une future administratrice? Les AQ ont développé un programme de mentorat politique pour aider / former / faciliter l'intégration de nouvelles femmes dans les CA.

SAVIEZ-VOUS QU'IL FAUT MINIMALEMENT TROIS FEMMES OU 30 % D'ÉLUES POUR FORMER UNE MASSE CRITIQUE QUI CHANGERA LA DYNAMIQUE D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION?

En dessous de ce seuil, les femmes prennent moins la parole et sont généralement moins écoutées. Une plus forte présence féminine favorise la créativité et les décisions prises tendent à être plus objectives. C'est pour cela que c'est une cible à atteindre tout le monde ensemble.

Malheureusement, plusieurs freins sont nommés par les productrices agricoles lorsque l'on parle d'implication. La majorité d'entre eux sont possibles à éliminer soit :

- Le syndrome de l'imposteur
- Le manque de confiance
- La méconnaissance du réseau et du rôle d'élue

Cela prend souvent quelques mois aux femmes avant d'accepter un poste d'élue, peu importe le niveau politique. Il faut donc s'y prendre à l'avance pour les convaincre de s'impliquer et de bien leur expliquer leur rôle.

L'objectif des AQ n'est pas d'imposer des postes obligatoires (quotas), mais plutôt de trouver des solutions novatrices qui stimuleront l'implication syndicale de personnes compétentes et motivées, soit des femmes, des jeunes et des hommes.

Exemple de solution proposée par les AQ :

- Créer des comités de recrutement pour favoriser le ciblage de talents (adopté par l'UPA en 2021)
- Féminiser les textes
- Évaluer les pratiques de gouvernance
- Se doter de cibles précises et de mécanismes et expliquer ouvertement les résultats, atteints ou non, chaque année

Les conseils d'administration agricoles connaissent une très lente augmentation quant au nombre de femmes élues.

Pourcentage de femmes élues à l'UPA en mars 2021

- 11 % dans les fédérations spécialisées provinciales
- 15 % dans les syndicats spécialisés
- 18 % dans les fédérations régionales provinciales
- 18 % dans les syndicats locaux
- 16 % au conseil général

Comment aborder les femmes lors des appels téléphoniques

- Avoir en tête que la personne au bout du fil a des opinions basées sur son vécu, mais que ces opinions peuvent changer si vous l'abordez avec ouverture et que vous lui expliquez, de manière éducative, les raisons d'être des AQ. Mettez de côté vos jugements et évaluations, ne vous découragez pas et gardez confiance en vos arguments.
- Comment faire? Démontrez de l'écoute et de la compréhension à l'égard de ce que la personne vous amène comme arguments, même si vous n'êtes pas d'accord avec ceux-ci. Prenez le temps d'écouter tout ce que la personne a à dire, sans l'interrompre. Ensuite, donnez une réponse qui démontre votre ouverture à sa réalité, pour qu'elle sente que ses idées ne sont pas dénigrées, qu'elles sont accueillies; et ensuite apportez vos arguments. Cette manière de procéder montrera à la personne que ces arguments et les vôtres peuvent co-exister. Que ses idées peuvent être reçues avec respect. Elle aura ensuite davantage confiance en vous et il y aura plus de chance qu'elle vous écoute elle aussi avec ouverture.

Exemple 1 :

- Personne au bout du fil : « L'UPA ne sert à rien. »
- Vous : « **Je comprends que vous n'avez pas confiance en l'UPA.** Savez-vous que les AQ sont justement là pour amener vos préoccupations à l'UPA, afin que les choses changent? »

Exemple 2

- Personne au bout du fil : « Je ne suis pas d'accord avec la mixité. »
- Vous : « **Votre avis nous importe. Nous sommes justement là pour représenter vos opinions.** Saviez-vous que l'objectif des AQ n'est pas d'imposer des postes obligatoires (quotas), mais plutôt de trouver des solutions novatrices qui stimuleront l'implication syndicale de personnes compétentes et motivées, soit des femmes, des jeunes et des hommes. Est-ce que cette vision vous rejoint davantage? »

Informations complémentaires tirées du plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes

Au Québec, bien qu'un consensus existe autour du principe que les femmes tout autant que les hommes doivent prendre part à l'exercice du pouvoir, la parité n'est pas pour autant atteinte. Les raisons de cet état de fait sont multiples.

La force des « boy's club », la résistance du « plafond de verre » de même qu'un manque de confiance chez certaines femmes sont quelques exemples d'obstacles bien réels. La sous-représentation systémique des femmes dans les postes de pouvoir et d'influence existe en politique, à la direction ou aux conseils d'administration des grandes entreprises ou encore dans plusieurs autres milieux, que ce soit dans les domaines sportif, culturel ou agricole.

Rappelons qu'au début de 2016, la Commission des relations avec les citoyens a accepté de se saisir du mandat « La place des femmes en politique » afin d'étudier la représentation des femmes au sein des instances démocratiques. À la fin d'avril 2017, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité une motion par laquelle elle « [...] s'engage à ce que la parité dans tous les secteurs de la société soit désormais l'objectif à atteindre [...] ».

En conclusion de son avis concernant l'implication des femmes en politique, le Conseil du statut de la femme indique les principaux domaines dans lesquels il serait nécessaire d'intervenir en priorité. La recherche soutient l'idée « que des modifications visant les éléments structurels de la politique doivent être entreprises. Pour ce faire, des réformes sont nécessaires dans quatre domaines, soit le recrutement des candidates, l'articulation travail-famille chez les élus, la socialisation politique des femmes et le financement des projets structurants pour soutenir la participation politique des femmes. »

Dans ce domaine, les « poches de résistance » se situent à deux niveaux. En effet, il est non seulement nécessaire d'agir afin que les femmes soient plus présentes sur la scène politique, mais également essentiel d'agir pour que les milieux politiques soient plus propices à leur participation. L'augmentation de la présence des femmes en politique est, comme dans beaucoup d'autres domaines, une responsabilité qui ne peut reposer uniquement sur les femmes.



31 janvier 2022